

Quand le «paysage ordinaire» devient un «paysage remarqué»

Laurent Lelli, Sylvie Paradis-Maindive

Citer ce document / Cite this document :

Lelli Laurent, Paradis-Maindive Sylvie. Quand le «paysage ordinaire» devient un «paysage remarqué». In: Sud-Ouest européen, tome 7, 2000. L'environnement entre nature et paysage. pp. 27-34;

https://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_2000_num_7_1_2726

Fichier pdf généré le 06/04/2018

Résumé

Les territoires ruraux du Sud- Ouest de la France ont subi récemment d'importantes et rapides transformations. Dans le même temps, le regard que l'on porte sur ces territoires a changé, en particulier sur les paysages non « remarquables ». Dans le droit fil d'une tradition de protection de monuments et sites, l'État n'a pas encore réussi à mettre en place une véritable politique paysagère, en particulier sur les paysages « ordinaires ». Pourtant, la prise en compte de tous les territoires et de leurs paysages constitue aujourd'hui un enjeu majeur en matière d'identité territoriale, de cadre et de qualité de vie. Deux exemples de territoires ruraux, le Massif de Mouthoumet (Aude) et le Nord-Comminges (Haute-Garonne, Gers), issus de recherches récentes, permettent d'aborder cette question. Une définition du « paysage ordinaire » et « remarquable » est proposée afin de viser une prise en compte de l'ensemble des territoires ruraux.

Abstract

Ordinary and distinguished landscapes « on the scene »... Rural spaces, those of South Western France particularly, have been profoundly transformed these last five decades. In that short lapse of time, a new way of considering these rural territories has gained support from local populations, city dwellers or local actors. Yet, a large majority of rural landscapes appear today as worth considering. The French State is still following an old tradition of site and monument protection, and a real landscape policy hasn 't been brought into the open, especially for non-remarkable « day-to-day » landscapes. Nevertheless, they are present in a growing demand for better quality of life and can be a motivation for territorial change. Different South West rural examples issued from recent researches will help approach this question : the Massif of Mouthoumet (Aude) and the Northern Comminges (Haute-Garonne). A definition of « ordinary » and « distinguished » landscape is proposed to apprehend all rural territories.

Resumen

Cuando el « paisaje ordinario» se vuelve «paisaje notable ». Los territorios rurales del suroeste de Francia fueron afectados recientemente por importantes y rápidas transformaciones. Al mismo tiempo, ha cambiado la mirada puesta sobre estos territorios, especialmente en los paisajes poco « notables ». Siguiendo la tradición de protección de monumentos y sitios pintorescos, todavía el Estado no ha logrado instalar una auténtica política del paisaje, especialmente para los paisajes « ordinarios ». Sin embargo, tomar en cuenta todos los territorios y sus paisajes es, hoy, elemento mayúsculo en cuanto a identidad territorial, marco y calidad de vida. Este problema se examina a través de dos ejemplos de territorios rurales, objeto de estudios recientes, el Massif de Mouthoumet (Aude) y el Nord-Comminges (Haute-garonne, Gers). La definición elaborada de « paisaje ordinario » y « notable » apunta a tomar en cuenta la totalidad de los territorios rurales.

QUAND LE « PAYSAGE ORDINAIRE » DEVIENT UN « PAYSAGE REMARQUÉ »

Laurent LELLI* et Sylvie PARADIS-MAINDIVE**

RÉSUMÉ - Les territoires ruraux du Sud-Ouest de la France ont subi récemment d'importantes et rapides transformations. Dans le même temps, le regard que l'on porte sur ces territoires a changé, en particulier sur les paysages non « remarquables ». Dans le droit fil d'une tradition de protection de monuments et sites, l'État n'a pas encore réussi à mettre en place une véritable politique paysagère, en particulier sur les paysages « ordinaires ». Pourtant, la prise en compte de tous les territoires et de leurs paysages constitue aujourd'hui un enjeu majeur en matière d'identité territoriale, de cadre et de qualité de vie. Deux exemples de territoires ruraux, le Massif de Mouthoumet (Aude) et le Nord-Comminges (Haute-Garonne, Gers), issus de recherches récentes, permettent d'aborder cette question. Une définition du « paysage ordinaire » et « remarqué » est proposée afin de viser une prise en compte de l'ensemble des territoires ruraux.

PAYSAGE « ORDINAIRE » ET « REMARQUÉ » - POLITIQUE PUBLIQUE - NORD-COMMINGES (HAUTE-GARONNE) - MASSIF DE MOUTHOMET (AUDE)

ABSTRACT - ORDINARY AND DISTINGUISHED LANDSCAPES « ON THE SCENE »... Rural spaces, those of South Western France particularly, have been profoundly transformed these last five decades. In that short lapse of time, a new way of considering these rural territories has gained support from local populations, city dwellers or local actors. Yet, a large majority of rural landscapes appear today as worth considering. The French State is still following an old tradition of site and monument protection, and a real landscape policy hasn't been brought into the open, especially for non-remarkable « day-to-day » landscapes. Nevertheless, they are present in a growing demand for better quality of life and can be a motivation for territorial change. Different South West rural examples issued from recent researches will help approach this question : the Massif of Mouthoumet (Aude) and the Northern Comminges (Haute-Garonne). A definition of « ordinary » and « distinguished » landscape is proposed to apprehend all rural territories.

« ORDINARY » AND « DISTINGUISHED » LANDSCAPE - PUBLIC POLICIES - NORD-COMMINGES (HAUTE-GARONNE) - MASSIF DE MOUTHOMET (AUDE)

RESUMEN - CUANDO EL « PAISAJE ORDINARIO » SE VUELVE « PAISAJE NOTABLE ». Los territorios rurales del suroeste de Francia fueron afectados recientemente por importantes y rápidas transformaciones. Al mismo tiempo, ha cambiado la mirada puesta sobre estos territorios, especialmente en los paisajes poco « notables ». Siguiendo la tradición de protección de monumentos y sitios pintorescos, todavía el Estado no ha logrado instalar una auténtica política del paisaje, especialmente para los paisajes « ordinarios ». Sin embargo, tomar en cuenta todos los territorios y sus paisajes es, hoy, elemento mayúsculo en cuanto a identidad territorial, marco y calidad de vida. Este problema se examina a través de dos ejemplos de territorios rurales, objeto de estudios recientes, el Massif de Mouthoumet (Aude) y el Nord-Comminges (Haute-garonne, Gers). La definición elaborada de « paisaje ordinario » y « notable » apunta a tomar en cuenta la totalidad de los territorios rurales.

PAISAJE « ORDINARIO » Y « NOTABLE » - POLÍTICA PÚBLICA - NORD-COMMINGES (HAUTE-GARONNE) - MASSIF DE MOUTHOMET (AUDE)

Le paysage faciliterait le dialogue entre les différents acteurs (élus, administrations, associations, habitants,

* Docteur en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse II-le Mirail, GÉODE UMR 5602-CNRS, e-mail : <laurent.elli@univ-tlse2.fr>.

** Allocataire-Monitrice, Géographie et Aménagement, Université de Toulouse II-le Mirail, doctorante GÉODE UMR 5602-CNRS, et Architecte DPLG, e-mails : <sparadis@univ-tlse2.fr> ou <sylvie.paradis@wanadoo.fr>.

chargés d'études, etc.) concernés par l'aménagement et le développement des territoires ruraux. Toutefois, ce dialogue s'établit dans un langage et à des échelles qui ne sont pas familiers à l'ensemble des intervenants. En effet, il n'existe ni vocabulaire commun, ni formation spécifique à l'ensemble des acteurs. L'approche territoriale où le paysage prend une certaine importance est souvent la résultante

d'un intérêt particulier, personnel même, et non pas un passage obligé pour les acteurs locaux. Pourtant, le paysage constitue depuis ces dernières décennies un terrain de débat où les exigences sociales, si elles demeurent encore mal cernées, se multiplient sur des territoires « cadres de vie ». Elles posent aussi la question de nouvelles approches sur des territoires ruraux fragiles ou « marginalisés ».

La Loi du 8 janvier 1993 « sur la protection et la mise en valeur des paysages » (*Loi Paysage*) aurait pu apporter bon nombre de réponses et outils en matière de développement et d'aménagement. Mais il semble qu'elle n'ait pas eu pour vocation de qualifier, ni la notion de paysage, ni le rôle que pourrait jouer ce dernier en tant qu'outil. Elle s'est limitée à distinguer certains « territoires remarquables par leur intérêt paysager ». De façon explicite, cette loi a légitimé l'action de l'État en matière de protection. Elle a aussi désigné, presque par défaut, des territoires où le paysage ne présente pas de qualité apparente et ne motive donc pas d'interventions spécifiques.

L'ambiguïté dans l'emploi du terme paysage est en outre complexifiée par la multiplicité des méthodes d'analyses ainsi que par des approches essentiellement « esthétiques ». Cette perception « sensible » ne demande *a priori* aucune formation spécifique et se construit en fonction des critères visuels de l'observateur ⁽¹⁾. Dans ce contexte, deux types de pratiques prédominent : des logiques de protection structurées par une vision « esthétique » et une pratique d'actions au « coup par coup ».

Les logiques de protection ponctuelle proposées par l'État ne s'appliquant que peu ou pas à la majorité des territoires ruraux, les acteurs locaux sont invités à les dépasser et à gérer « au mieux » leurs territoires. Dans ces conditions, l'aménagement et le développement deviennent souvent le résultat d'actions et de projets qui se superposent dans le temps et l'espace, au gré des besoins, des conflits ou des intérêts particuliers, qu'ils soient individuels ou collectifs. Pourtant, ces pratiques ne peuvent à elles seules répondre à une situation évolutive qui concerne l'ensemble des territoires ruraux. Ces territoires, « non remarquables » dans

(1) Dans l'approche « sensible », l'intérêt porté au paysage s'établit en fonction de ce qui est apprécié, harmonieux, « beau », équilibré ou exceptionnel. Pourtant, cette vision engendre de nombreuses difficultés : les critères esthétiques mis en avant sont plus ou moins partagés entre les acteurs. Ils permettent difficilement d'aborder les questions liées aux activités humaines, aux dynamiques territoriales, ou au rapport que la société entretient avec un territoire. Ainsi, cette vision superpose généralement un « spectacle » (une perception) à une réalité des lieux. Elle ne s'intéresse que très peu aux caractères dynamiques et évolutifs de l'ensemble des paysages, y compris les moins remarquables. Parce qu'ils n'ont pas de valeur patrimoniale identifiée comme les hauts-lieux, les territoires ruraux s'en trouvent délaissés ou peu pris en compte.

leur ensemble, présentent des enjeux territoriaux spécifiques et constituent aujourd'hui une préoccupation réelle et diversement exprimée par les différents acteurs locaux. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'avenir du paysage, afin que ce dernier ne demeure pas un enjeu mal balisé et permette de franchir le pas, du « paysage ordinaire » au « paysage remarqué ».

Ainsi, le paysage pourrait devenir un outil de réflexion et de projet, adaptable aux différents territoires ruraux, et permettant de dépasser les approches sectorielles. La mise au point d'une méthodologie constitue donc aujourd'hui un nouveau champ de recherche qui permettrait au paysage de s'extraire de la catégorie des *hauts-lieux*. Le Massif de Mouthoumet, dans les Hautes-Corbières (Aude), ou le Nord-Comminges (Haute-Garonne et Gers) qui ont été choisis expriment bien ces difficultés à traiter le paysage comme un outil de connaissance, de reconnaissance et de projet, en faveur de l'aménagement et du développement local. Ces territoires ruraux du Grand Sud-Ouest, s'ils sont différents sur le plan paysager, peuvent servir de support à une réflexion comparative sur le rôle que cette notion peut jouer dans le cadre d'un processus de développement local. L'objet de cette contribution est donc de proposer un questionnement sur les moyens d'une prise en compte du « paysage ordinaire », permettant de révéler les potentialités de territoires ruraux considérés comme banals et où la notion même de paysage transparait peu. Dans cette optique, des hypothèses de travail seront avancées sur la base d'une mise au point théorique à partir de travaux de recherche en cours sans entrer dans le détail des applications concrètes propres aux deux terrains d'étude.

I - Définir le « paysage ordinaire » pour qualifier les territoires ruraux

Pour qualifier les territoires ruraux dans leur ensemble, l'utilisation du terme « paysage ordinaire » semble appropriée, même si différentes expressions comme celles de « paysage quotidien », « banal », ou « familier » existent également. Si l'on s'en tient à la définition du mot « ordinaire » dans le dictionnaire, on peut caractériser le « paysage ordinaire » par le fait qu'il n'a rien d'exceptionnel, qu'il est familier, appuyé par le seul poids de la quotidienneté de ceux qui l'habitent. Le caractère ordinaire se fonde alors sur le fait que les paysages sont fréquentés quotidiennement et non sur des critères qualitatifs renvoyant à leur aspect ou à leur physionomie. Ce regard quotidien semble pour autant limité pour exprimer ce caractère ordinaire puisqu'il peut concerner les habitants d'un haut-lieu paysager. L'ordinaire est donc partout et concerne le cadre de vie, quelles qu'en soient les qualités. Si le paysage

remarquable peut être assimilé à un paysage décor, contemplé pour ce qu'il représente, protégé comme témoin de l'histoire, *a contrario*, le « paysage ordinaire » n'est pas érigé comme une œuvre que la société souhaite « conserver en l'état ».

Ce sont donc des paysages en constante évolution, dont les changements sont difficiles à évaluer ou à mesurer. Les transformations, plus ou moins diffuses ou ponctuelles, imposées ou concertées, se superposent de façon plus ou moins anarchique dans le temps et l'espace. Des élus peuvent désirer créer un nouveau lotissement sur un terrain communal pour finalement prévoir une base de loisir au même endroit et juxtaposer quelques années plus tard une extension face à une demande pressante de constructions neuves. Les dynamiques locales ne sont pas perçues globalement par les différents acteurs. Le « paysage ordinaire » serait donc le « paysage du laisser-aller » (ou du laisser-faire), qui exprime l'hétérogénéité de la société à travers le temps, les modes et les différents acteurs qui y interagissent. Cela expliquerait en partie pourquoi la demande sociale ne transparait pas ou peu pour ces paysages, moins revendiqués et défendus que les paysages *remarquables*.

Les « paysages ordinaires » sont donc ceux où un grand nombre d'acteurs agissent selon leurs besoins et leurs intérêts. Ils sont donc le résultat complexe des effets (en termes d'évolutions ou d'inerties) des politiques publiques et privées, des projets collectifs ou individuels, des actions d'aménagement et de développement. Par exemple, un propriétaire foncier participe à l'évolution du paysage, créant tantôt des forêts en timbres poste, tantôt des coupes rases sur un même paysage de coteaux.

Néanmoins, le caractère principal du « paysage ordinaire » réside dans le fait qu'il concerne la quasi-totalité du territoire rural national. De fait, il implique la majorité de la population, qu'elle soit localisée en milieu agricole, en montagne ou dans le périurbain... Le « paysage ordinaire » est également celui de la diversité des caractères et des enjeux territoriaux. Il est composé d'entités bâties, de taille et de forme variables, d'entités naturelles, d'usages ruraux différents, d'activités économiques diverses plus ou moins dynamiques.

II - Propositions pour une méthode d'analyse des « paysages ordinaires »

L'identification des « paysages ordinaires » nécessite une méthodologie d'analyse permettant de surmonter l'apparente difficulté de leur caractérisation. L'absence même de

caractère *remarquable* rend l'analyse scientifique indispensable pour offrir une vision à partager entre les acteurs d'un territoire, difficile à cerner et à qualifier de prime abord et qui demeure avant tout intimement liée à la société qui y vit et se l'approprie.

Cette construction méthodologique fait défaut dans la majorité des recherches scientifiques (Lelli, 2000). Trois étapes peuvent être proposées pour caractériser des paysages *a priori* uniformes, peu évocateurs pour la société et souvent absents des principaux enjeux des territoires ruraux fragiles.

La première phase est basée sur la connaissance du paysage. Elle traite ce dernier comme un objet à décrypter, analyser, comprendre. Elle se justifie par le fait que le paysage n'est pas qu'une « donnée à voir » mais est surtout le produit de dynamiques complexes issues de systèmes à la fois naturels et sociaux, intégrant également les paramètres sectoriels servant à l'analyse. Afin de mieux comprendre les mécanismes et les dynamiques d'évolution des formations végétales, il est indispensable, à titre d'exemple, d'inclure la connaissance biogéographique dans l'analyse paysagère. De même, l'approche multiscale permet de mesurer les interrelations des éléments constitutifs du paysage et les différents usages qui lui sont alloués. Dans ce même exemple, les formations végétales sont modifiées par l'action de l'homme. Les conséquences sur ces dernières peuvent être perceptibles à diverses échelles de temps et d'espace.

La deuxième phase de l'analyse est celle de la reconnaissance et place le paysage au cœur des représentations des acteurs. Elle nécessite une enquête sur les représentations passées et actuelles, afin de mesurer réellement ce que signifie le paysage pour les différents acteurs. Cette démarche oblige à collaborer étroitement avec certaines disciplines comme la sociologie ou l'histoire. De nombreux écueils inhérents à la polysémie du paysage et à la confusion que cette notion véhicule pourront ainsi être évités.

La troisième phase est celle du projet. Elle passe par la concertation avec les acteurs, par étapes nécessitant une validation. Le « paysage ordinaire », identifié ou non par les acteurs locaux, prend ici une dimension nouvelle, objet de sensibilisation et de négociation, pour identifier les enjeux territoriaux spécifiques, définir des scénarios prospectifs. Cette étape est également celle de la prise de conscience des acteurs vis-à-vis d'une notion qu'ils peuvent s'approprier. Connaître, reconnaître et dialoguer, par et non pour le paysage, constitue une démarche de requalification territoriale à valider.

III - Le « paysage ordinaire » vu à travers deux exemples

Si l'intérêt du paysage dépend avant tout du degré de prise de conscience des différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire, qu'en est-il de l'avenir du paysage dans des territoires où ce dernier ne s'impose pas comme une idée émergente ? Peut-il fédérer des projets de développement ou d'aménagement ? Quel intérêt y a-t-il à travailler sur la dimension paysagère de territoires dits « ordinaires » ? Qui peut porter la dimension ou le projet paysager, si celui-ci est un argument de développement ? Sur quelles bases est-il défini et par qui ?

Cependant, face à la diversité des représentations, individuelles et collectives, pour le moins éclatées et diversement exprimées par les acteurs locaux, l'approche du « paysage ordinaire » se traduira le plus souvent par une multiplicité d'actions pour la réalisation d'un projet. La place du paysage y demeure encore une coquille vide, un vernis chargé d'amener une image de marque, mais plus rarement un véritable outil de développement ou d'aménagement. De même, pour des territoires où le paysage n'est pas un axe des stratégies de développement, comment proposer une réflexion sur ce thème et qui peut porter cette dimension ?

Dans cet ordre d'idées, deux territoires ruraux « ordinaires » du Sud-Ouest de la France sont actuellement étudiés : le Nord-Comminges et le Massif de Mouthoumet. Leur intérêt réside à la fois dans leurs particularismes et leurs similitudes, contribuant à la définition d'une méthode d'approche des « paysages ordinaires ».

1. Le Nord-Comminges, un « non-paysage » à la croisée de logiques territoriales éclatées

Le Nord-Comminges, une aire géographique réunissant huit cantons ⁽²⁾ de la rive gauche de la Garonne au sud-ouest de Toulouse et une partie des deux cantons du sud-est du département du Gers, semble correspondre à cette réflexion sur les « paysages ordinaires ». En effet, ce territoire, en marge du développement haut-garonnais, forme un paysage de collines molassiques vouées à l'agriculture et l'élevage. Les caractères paysagers y sont relativement similaires à tous les paysages du terrefort aquitain : coteaux agricoles à l'habitat dispersé, grandes parcelles de cultures remembrées, boisements morcelés.

Au contact de plusieurs ensembles géographiques (les Petites Pyrénées, constituant le prolongement du chaînon

(2) Aurignac, Boulogne-sur-Gesse, l'Isle-en-Dodon, Le Fousseret, Montréjeau, Rieumes, Saint-Gaudens, Saint-Martory pour la Haute-Garonne ; Lombez et Samatan pour le Gers.

calcaire du massif du Plantaurel ; l'extrémité est du plateau de Lannemezan ; les hauts niveaux de terrasses de la Garonne, la succession des vallées dissymétriques gasconnes comme celles de la Save ou de la Gesse), le Nord-Comminges apparaît comme un paysage « ordinaire ». L'absence de caractères marquants confère à ce territoire une identité peu revendiquée et peu partagée. Il est aussi « écrasé » par des sites de grande envergure, présents à proximité : l'abbaye d'Escaladieu non loin de Mauvezin dans les Hautes-Pyrénées ne peut être mise sur le même plan que l'abbaye ruinée de Bonnefont-en-Comminges, située à proximité de Saint-Martory ; la villa gallo-romaine de Montmaurin n'est pas la *Civitas Convenarum* de Saint-Bertrand-de-Comminges ; la chapelle Saint-Jean-des-Vignes de Saint-Plancard, n'est pas le site *remarquable* de l'église de Valcabrière...

De même, l'absence de projet territorial en Nord-Comminges ne permet pas véritablement d'engager une réflexion sur le paysage. En effet, l'intérêt d'intégrer la dimension paysagère pour fédérer un projet d'aménagement et de développement reste encore aujourd'hui un élément du discours politique local ou départemental. Les *Chartes Paysagères* en cours de réalisation sur certains *Contrats Développement de Terroir* (dans le cadre du CDT Rieumes-Saint Lys) ont du mal à trouver une légitimité auprès des élus locaux. Elles demeurent souvent un catalogue d'inventaire d'éléments à protéger ou revaloriser, au « coup par coup », axé sur la seule stratégie touristique. L'échelon cantonal apparaît encore comme le plus petit dénominateur commun à la définition de projets de développement, morcelant les initiatives et divisant les énergies, plaçant de surcroît certains cantons dans une logique de « concurrence économique » pour développer des actions de développement similaires (la construction d'un camping, d'une aire de repos touristique...). Le paysage ne semblerait donc pas avoir de place dans ces projets très sectoriels.

Pour autant, la conscience de vivre dans un territoire aux atouts paysagers certains est manifeste pour les acteurs locaux comme pour la population. L'enquête réalisée à partir de photographies ⁽³⁾ prises par une vingtaine d'acteurs représentatifs du territoire Nord-Commingeois a permis de dégager plusieurs enseignements concernant le territoire, ses atouts, son identité, ses nuisances et ses évolutions.

Les paysages du Nord-Comminges, pour ceux qui y vivent et/ou y travaillent, possèdent une existence et une qualité certaines, axées sur la typicité de l'habitat villageois et rural, la diversité et la richesse du petit patrimoine, la perspective panoramique sur la chaîne pyrénéenne. Ces trois

(3) En référence à la méthodologie d'enquête à partir d'appareils photo jetables développée par Yves Michelin (Michelin, 1998).

constantes reviennent chez la grande majorité des personnes enquêtées et confirment l'existence d'une véritable construction identitaire à partir du paysage ou d'éléments de ce dernier. Il serait donc possible de placer le Nord-Comminges dans une phase de prise de conscience du paysage. Le chercheur peut participer à cette dynamique, pour révéler « l'extraordinaire des paysages ordinaires » et fédérer une dynamique de projet à l'échelle du paysage.

2. Mouthoumet en Corbières : des priorités socio-économiques au paysage

Situé dans l'arrière-pays audois, le canton de Mouthoumet, lui, nous offre un exemple différent de « paysage ordinaire », tant en termes de localisation que de dynamique locale de projet. Il fait partie des Hautes-Corbières (au sens géographique et non au sens viticole) et s'installe sur un massif calcaire de l'arrière-pays audois. Il s'agit d'un territoire en marge des grandes voies de communication, très faiblement peuplé, d'un pays pauvre et austère de moyenne montagne basé sur une économie agro-pastorale et viticole en profond déclin depuis plusieurs décennies. L'image que donne ce territoire est celle d'un pays au relief découpé et « désertique », s'organisant autour du plateau de Mouthoumet et dont une vision globale est difficile. On découvre ce paysage « par bribes », au détour des cols ou d'un virage. En ce sens, il s'agit bien d'un « paysage ordinaire » dont la réalité (physique), en apparence morcelée, rend difficile une identification des paysages malgré une certaine uniformité des caractères qui ne se dévoile pas au premier regard. Touché par un processus de désertification, ce massif ne semble *a priori* que d'un intérêt très moyen au vu de sa position géographique et de son intérêt socio-économique.

Pourtant, ce territoire a fait l'objet depuis 1987-1988 d'une démarche originale de développement local qui se poursuit encore aujourd'hui. Malgré ses faibles ressources, tant matérielles qu'humaines, l'exemple de Mouthoumet est devenu celui d'une initiative locale originale, voulant dépasser le « coup par coup » et le morcellement. Il s'agit d'un projet de développement local très endogène, à l'échelle cantonale (sur la base de l'entité de massif), mis en place grâce à un leader local qui a servi de passerelle entre les différents acteurs. Cet exemple met en avant une forte volonté de développement apparue en réaction pour lutter contre l'abandon, y compris par les politiques publiques. La concertation est intervenue comme principe d'organisation pour la réflexion et la mise en œuvre des projets, en impliquant la population locale, dans la réflexion et les décisions d'actions (sous forme de commissions thématiques principalement), et en misant sur des partenariats divers pour trouver les ressources et les moyens nécessaires.

Ce « paysage ordinaire » est sorti d'une certaine marginalité grâce à la dynamique locale fédérée. Dans un premier temps, le projet a d'abord répondu à des priorités socio-économiques. Puis, d'une prise de conscience territoriale a émergé progressivement une réflexion plus globale. Un volet plus qualitatif, voire plus « paysager », semble se développer, du moins un net désir de dépasser les seuls aspects socio-économiques. En effet, un certain argumentaire autour du paysage semble se développer au sein du programme de développement, (peut-être est-ce une coïncidence?) de façon plus précise depuis la *Loi Paysage* de 1993, mais de façon plus sûre depuis la réalisation d'une étude paysagère menée en 1992 par deux étudiants de l'école de Versailles et commanditée par le Département (Conseil Général de l'Aude) sur l'ensemble des Corbières (Rabin et Séverac, *Paysages en Corbières*, 1992). Le contenu de cette étude se retrouve depuis en partie exploité dans les différents documents de décision et de réflexion, démontrant une intégration de données plus « paysagères » au programme de développement de Mouthoumet. Dans ce contexte, et au-delà des deux seuls *paysages remarquables* (châteaux de Termes et de Villerouge-Termenès) ⁽⁴⁾ valorisés, il semble que l'aspect « sauvage et désertique » du massif ou même la modeste homogénéité des villages (qu'on ne discerne pas du premier regard) revêtent un aspect qualitatif donnant de la valeur au canton.

Différentes actions et études réalisées semblent également confirmer cet état de fait et notamment l'*Étude paysagère sur les routes départementales* (menée en 1995 par un chargé d'étude privé toulousain, le cabinet Urbane), ou l'*Étude pour la valorisation de l'habitat* (menée par le PACT-ARIM en 1995-1996 également). Ce changement, dans la forme des préoccupations notamment, s'accompagne d'une modification de fonctionnement au sein des structures de réflexion et de décision du projet de développement local. L'ADHCO (Association pour le Développement des Hautes-Corbières, organe de réflexion) et le *District de Développement du Massif de Mouthoumet* (forme intercommunale choisie pour la décision des actions) s'encadrent d'un comité de pilotage (CAUE, DDE, Subdivision de l'Équipement locale, Conseil Général...).

Au-delà des actions et du projet de développement local engagés sur le canton, il semble que les acteurs locaux aient également une certaine conscience du paysage ⁽⁵⁾

(4) Il s'agit des deux sites remarquables identifiés sur le canton qui s'inscrivent dans le cadre du programme départemental financé du Pays Cathare et appelés sites pôles ou châteaux (dits cathares).

(5) Une pré-enquête a été menée auprès d'un échantillon réduit mais varié d'acteurs du projet de développement local de Mouthoumet, dans le cadre d'une recherche effectuée en 1997.

(Paradis-Maindive, 1997), malgré quelques réticences liées à une difficulté de mise en œuvre d'une démarche différente de développement local ou d'aménagement autour de l'outil paysage (rompant avec les habitudes par exemple) (6). Aussi, pour l'ensemble de ces acteurs du projet de Mouthoumet, la déprise et la désertification, qui peuvent sembler des obstacles de prime abord, sont considérés comme pouvant être des atouts pour déclencher une dynamique de développement sur ce « paysage ordinaire ». Les résultats sont là : le Massif de Mouthoumet est un pays qui se redynamise grâce à un projet qui se construit et se prolonge et où le paysage est intégré graduellement, sortant de « l'ordinaire » et de l'abandon, en contournant une absence de politiques publiques adaptées à la réalité de ce type de territoire.

IV - De l'appropriation au « paysage remarqué »

Au vu de ces deux exemples, l'idée d'une appropriation du paysage liée à une prise de conscience d'un état territorial, voire la mise en avant d'un projet, tendent à transformer le « paysage ordinaire » pour en faire ce qu'on peut appeler un « paysage remarqué ». La socialisation définie par le biais du projet de développement local peut à cette occasion favoriser une relation sensible à l'espace et aux paysages. L'ordinaire est donc affaire de perception mais aussi question de temps. La variabilité des regards sur les paysages pose la question de l'évolution des critères de valeurs attribués. Paysages moins revendiqués ou plutôt non exprimés comme tels, moins reconnus, les « paysages ordinaires » ne sont pas pour autant sans enjeux.

(6) Selon cette même pré-enquête, à la question « un projet de développement local peut-il favoriser la création de nouveaux paysages ? », l'ensemble des acteurs questionnés a répondu : oui. À la question suivante « à l'inverse, en quoi le paysage peut-il être un facteur dynamisant du développement local ? », la majorité a répondu que le paysage fait partie du développement territorial. Cet outil servirait donc de base au travail sur un territoire où les éléments humains sont à prendre en compte au même titre que les éléments naturels ou bâtis. Ici le paysage, tel qu'il est perçu, peut servir de point de départ au développement local. Le paysage aurait donc la capacité de prendre en compte l'image d'un pays, ce qui peut devenir un atout de développement (tourisme, cadre de vie, etc.). Autres aspects « nouveaux », du moins plus systématiques, évoqués ponctuellement par les différents acteurs interrogés : l'idée de gestion, l'échelle des territoires concernés par les projets (peut-être plus vastes qu'avant), la démarche collective où le projet est porté par la population locale, et la réflexion globale qui dépasse une simple analyse territoriale pour réaliser un programme d'action réfléchi en préalable.

La prise de conscience du statut de « paysage ordinaire »

Les deux exemples proposés tendent également à démontrer que les « paysages ordinaires » rendent difficile une généralisation des approches, méthodes et outils. Cette plus grande complexité s'explique, rappelons-le, par une multiplicité et une variabilité de critères qui s'établissent à plusieurs niveaux : d'acteurs, d'actions, de dynamiques, de caractères, de localisation. Le « paysage ordinaire » existerait ainsi à travers ce qu'en font ses acteurs.

Cette appropriation ouvre la voie à des politiques publiques permettant non seulement de mobiliser les savoirs des différents acteurs sur les territoires, mais aussi d'ouvrir un dialogue rendant possible une gestion globale des problématiques de développement et d'aménagement, grâce à un partage du regard que portent des gens différents sur un même espace. L'identification du « paysage ordinaire » serait alors pertinente pour mettre en évidence les activités, les usages, les ressources et caractères, et ce d'une façon différenciée et globale.

Dans ces conditions, les « paysages ordinaires » deviennent un véritable enjeu et un objet de débat pour la construction d'une politique publique adaptée à tous les types de territoires. Ceci correspond à un véritable besoin pour les « paysages ordinaires », en prise avec des effets résultants d'une multitude d'outils, d'actions et de politiques asynchrones.

Une attention particulière doit être portée aux enjeux que ces paysages présentent, et qui diffèrent des enjeux spécifiques aux *paysages remarquables*. Les enjeux sur ces territoires *a priori* « ordinaires » sont donc pluriels :

- qualitatifs, afin d'améliorer par une meilleure connaissance du terrain, la qualité paysagère des cadres de vie ;
- identitaires, comme expression d'une « épaisseur » territoriale, historique, au sein d'un pays ;
- patrimoniaux et culturels enfin, parce qu'ils peuvent être le vecteur d'une valorisation, d'une reconquête ou d'une reconnaissance.

L'identification de ces enjeux est primordiale pour définir les modalités de prise en compte de ces différents « paysages ordinaires ». En effet, dans le cadre d'une opération ponctuelle, un site par exemple, le propriétaire et le Maître d'Ouvrage sont clairement identifiés, le site est clairement délimité. Le rôle du concepteur est d'établir un plan du projet (parc, jardin, etc.) et de définir les modalités de réalisation et de gestion dans le temps. Ce n'est pas le cas dans le cadre d'une action sur un « paysage ordinaire », où les problèmes à résoudre sont fort différents, impliquant notamment des intervenants multiples (élus, habitants, associations, collectivités, commerçants, etc.) et des problèmes territoriaux spécifiques.

Le paysage « remarqué », un paysage « ordinaire » identifié

« *Le paysage naît de la rencontre entre la société et un espace* » (Bertrand, 1978). C'est donc par le regard, par la prise de conscience de l'existence du pays, d'un territoire par la société locale, que « l'ordinaire » deviendrait alors un « paysage remarqué ». L'ensemble du processus de socialisation territoriale pourrait être ainsi considéré comme le résultat d'une appropriation des paysages par l'ensemble de la société locale. Cette appropriation dépasse la simple réaction à des changements peut-être trop brutaux affectant la seule réalité matérielle du paysage.

« D'ordinaire », le paysage deviendrait « remarqué » à partir du moment où se posent des questions issues de rencontres, d'idées, de confrontations, sur le devenir d'un territoire donné. En fonction d'intérêts, de revendications (idéologiques ou « sensibles »), souvent très différentes et complexes, un débat peut émerger face à des paysages qui n'en sont pas pour leurs habitants et possèdent un déficit en terme d'image de marque pour les touristes et les administrateurs territoriaux. Le paysage deviendrait « remarqué » parce qu'une identité forte et partagée à un moment précis de son histoire lui serait attribuée, le faisant apparaître aux yeux de tous comme original, spécifique, « exceptionnel ».

Les « paysages remarquables » seraient donc le résultat dans un premier temps d'une prise de conscience locale partagée entre les acteurs (construction d'un système de représentation commun), puis d'un processus de réflexion par ces acteurs (mise en synergie, partenariat). Ils peuvent alors faire l'objet d'une construction citoyenne de projet avec une volonté d'action sur le paysage, pour le protéger, le gérer, le valoriser, l'aménager. Le projet peut revêtir plusieurs formes, qu'il s'agisse de la mise en place d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), ou d'un projet intercommunal à initiative locale. Si l'exemple du Nord-Comminges est encore celui de « l'ordinaire », à cheval entre l'absence de projet et l'émergence de représentations éclatées du paysage, l'exemple de Mouthoumet illustre bien ce que sont les « paysages remarquables » émergeant entre les directives et les politiques publiques de protection et le « laisser-aller », résultat d'actions au « coup par coup ». Du statut d'« ordinaire », le paysage pourrait donc passer à celui de « remarqué », dès lors que la société locale revendique l'appartenance à un territoire donné et réclame un devenir de qualité.

Conclusion

Le questionnement des politiques publiques paysagères actuelles, centrées sur une vision « esthétique » dominante et les actions au « coup par coup », pose le problème de la prise en compte des « paysages ordinaires ». Résultat du produit plus ou moins heureux d'intérêts contradictoires, souvent conflictuels, « *le paysage, au moins quotidien, ne doit pas être une finalité. Il reflète toujours la manière dont une société gère son territoire et la manière dont elle est organisée* » (Michelin, 1999).

Les « paysages ordinaires », de marge (Nord-Comminges) ou d'arrière-pays (Massif de Mouthoumet), constituent donc des paysages difficiles à identifier. De par leur situation économique et sociale précaire, le paysage n'apparaît pas comme un enjeu central des problématiques de développement. Pour autant, parler du paysage avec les acteurs locaux conduit souvent à poser les questions d'aménagement ou de développement différemment. Elles peuvent générer des réflexions sur la connaissance des paysages et de leur évolution, sur l'identité territoriale et sur une certaine prise de conscience. Par un regard neuf et de nouvelles pratiques de dialogue avec les acteurs, la définition de projets de développement et d'aménagement peut utiliser le paysage de manière très différente : dans le meilleur des cas par la conservation ou la restauration des paysages à des fins patrimoniales, économiques, identitaires, de prospective territoriale également ; dans le pire des cas, comme un faire-valoir politique... Ce dernier cas de figure pourrait être évité si l'analyse du paysage ne se limitait pas à une interprétation esthétique du territoire, négligeant le caractère globalisant et systémique, mais également les représentations paysagères des acteurs.

En effet, le « paysage remarquable » symbolise bien la nécessité d'une mobilisation locale de l'ensemble des acteurs, d'une prise de conscience essentielle pour qu'un processus d'appropriation (en réaction à un état paysager) se mette en place et qu'un dialogue constructif s'installe autour du devenir d'un territoire. Néanmoins, le « paysage remarquable » est avant tout un « paysage ordinaire » faisant l'objet d'une requalification à un moment donné. Cet état, lié à une appropriation sociale en réaction avec une situation territoriale particulière, correspond bien à l'idée de dynamique et de constante évolution du « paysage ordinaire ».

Dans ce cadre, l'intérêt porté aux « paysages ordinaires » constitue un enjeu qui dépasse la simple interrogation sur la capacité à pérenniser ou transformer des paysages. Il s'agit bel et bien de poser la question de l'identité locale en (re)composition et en construction permanente. La revendication de protection, de gestion et de valorisation des « paysages ordinaires » et « remarquables » n'est-elle pas au bout du compte l'expression d'une nouvelle démocratie citoyenne ?

Références bibliographiques

- « Développement local et aménagement du territoire », *Études et réflexions, la revue de l'observatoire de la Fonction Publique Territoriale*, 1997, n° 22.
- « Héritiers de nos paysages. Entretien avec Yves Michelin », *Parcs*, février 1999, n° 35, p. 7-9.
- Les paradoxes du local*, Rencontres de l'Institut Interuniversitaire du développement local, Éd. de l'acteur rural, 1995, coll. IDEAL.
- BARRUÉ-PASTOR M., BLANC-PAMARD C., et DEFFONTAINES J.P., « Le paradoxe du paysage », in *Science de la nature, science de la société : les passeurs de frontière*, Paris, CNRS, 1992, p. 297-306.
- BÉGUIN F., *Le Paysage*, Paris, Flammarion, 1995, coll. Dominos, 123 p.
- BERQUE A. (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1984, coll. Pays-Paysage, 123 p.
- BERTRAND G., « Le paysage entre la Nature et la Société », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1978, tome 49, fasc. 2, p. 239-258.
- CHAUVIN G., « L'environnement. Entretien avec Michel Barnier », *Monuments Historiques*, spécial « Paysages » n° 192, avril 1994, p. 8-12.
- DONADIEU P., GIROT C. et LUGINBÜHL Y., « Quelle influence exercent les projets de paysage ? Le devenir du paysage rural français », *Paysage et Aménagement*, n° 29, novembre 1994, p. 11-15.
- Études Rurales*, « De l'agricole au paysage », n° 121-124, janv.-déc. 1991.
- FROMAGEAU J., *À propos du paysage*, Colloque des Architectes des Bâtiments de France sur « La pierre d'angle », Montpellier, n° 13, octobre 1993, p. 31-35.
- GORGEU Y. et JENKINS C. (dir.), *La charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, Paris, La Documentation Française, 1996.
- GORGEU Y., « Intercommunalité, aménagement de l'espace et prise en compte du paysage », *Montagnes Méditerranéennes*, 1996, n° 4, p. 63-66.
- HERVIEU B. et VIARD J., *Au Bonheur des campagnes (et des provinces)*, Éditions de l'Aube, 1996, coll. Essai, 160 p.
- LE FLOCH S., « Bilan des définitions et méthodes d'évaluation du paysage », *Ingénieries*, EAT n° 5, mars 1996, p. 23-32.
- LELLI L., *Quels outils et méthodes pour les acteurs du paysage en Midi-Pyrénées ?* DIREN Midi-Pyrénées, mars 1995, 91 p.
- LELLI L., *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne, France). Essai méthodologique et pratique*, thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, janvier 2000, 325 p.
- MICHELIN Y., « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergéo*, <<http://www.cybergegeo.presse.fr>>, index 65, 2 décembre 1998, 30 p.
- PARADIS-MAINDIVE S., *Le territoire rural en projet : développement local et pratiques paysagères. L'exemple de Mouthoumet dans les Hautes-Corbières*, mémoire de DEA de Géographie, sous la direction de M. Barrué-Pastor et S. Briffaud, Université de Toulouse-Le Mirail, septembre 1997, 162 p.
- PEREC G., *L'Infra-ordinaire*, Éd. du Seuil, coll. La Librairie du XX^e siècle, 1989, 127 p.
- PÉRIGORD M., *Le Paysage en France*, Paris, PUF, 1996, coll. Que sais-je ?, 126 p.
-